

Sécurité de la vieillesse

J'ai cité l'année 1952, celle de l'établissement initial du régime universel des pensions de vieillesse au Canada. En donnant lecture du discours du trône à l'ouverture de la cinquième session de la vingt et unième législature du Parlement, en 1952, le gouverneur général a déclaré, entre autres choses:

Si vous avez été convoqués cette année à une seconde session, c'est surtout afin de vous inviter à étudier une mesure tendant à assurer plus de sécurité aux personnes âgées...

Cette session a été convoquée pour permettre aux députés d'adopter cet important projet de loi. Qu'importent tous les autres projets de loi que la Chambre pourrait adopter durant la première session de la vingt-neuvième législature, la loi que nous étudions présentement en vue d'augmenter la pension de vieillesse de base fera honneur à jamais à cette législature.

En 1952, lors de l'introduction de la pension de vieillesse universelle, 700,000 personnes de 70 ans et plus en ont profité. L'honorable D.C. Abbott, ministre des Finances à l'époque, a estimé que ce programme coûterait environ 342 millions de dollars par an. Aujourd'hui, il y a environ 1,800,000 pensionnés qui touchent la pension de vieillesse de base et le supplément. Le coût annuel total de la pension de vieillesse de base plus le supplément s'élève maintenant à environ 3 milliards de dollars. En 1952, le ministre des Finances a dit, en parlant des 342 millions de dollars, que le fardeau que nous acceptons volontairement de porter n'était pas léger et que personne ne devait se faire d'illusions. Au sujet du coût élevé de ce programme, il a rappelé à la Chambre qu'un dollar qu'on verse à quelqu'un, on doit le prendre à un autre.

Si le programme était jugé onéreux en 1952, songez à ce qu'il coûte aujourd'hui, même si l'on fait abstraction du facteur d'inflation. Le gouvernement était, cette année-là, disposé à dépenser 342 millions de dollars. Il nous demande maintenant de consacrer 3 milliards de dollars à un programme grandement amélioré. Le coût est élevé, c'est évident. Mais c'est un prix que les contribuables sont tout disposés à payer. Ils sont heureux de le faire parce qu'ils y voient une police d'assurance pour leurs vieux jours, un régime contributaire en prévision de leur propre retraite. Ils sont disposés à payer des impôts pour la réalisation de ce programme parce qu'ils savent que le régime de la sécurité de la vieillesse donne aux vieillards plus d'indépendance, tout en ménageant leur amour-propre.

Avant 1952, une très forte proportion de Canadiens à la retraite étaient obligés de recourir à l'assistance sociale, sous une forme ou sous une autre, en vue de pourvoir au strict nécessaire. Si le projet de loi à l'étude est adopté, toutes les personnes âgées, à l'exception d'un petit nombre dont les besoins sont particuliers, pourront vivre sans demander d'assistance sociale de quelque forme que ce soit. Les frais au titre de besoins spéciaux comme les médicaments d'ordonnance, les soins dans des maisons de repos ou au foyer, peuvent être en partie payés par le Régime d'assistance publique du Canada. Le gouvernement fédéral paye 50 p. 100 des frais en vertu de ce régime. En outre, si les provinces désirent augmenter les suppléments que l'on peut verser aux personnes âgées et aux handicapés, le programme fédéral d'aide à frais partagés est à leur disposition, comme je l'ai déjà dit.

Le niveau d'imposition que l'on connaît actuellement dans tous les pays occidentaux et qui est nécessaire pour payer des programmes comme la sécurité de la vieillesse et bien d'autres encore, aurait été impensable il y a 50 ans ou même 20 ans. Toutefois, aujourd'hui on accepte

généralement ces taux d'imposition parce qu'on les considère attribuables au progrès social. Ce sont les pressions exercées par la population elle-même qui ont permis ce progrès. Grâce à l'influence populaire, des programmes sociaux comme ceux de la sécurité de la vieillesse ont donné de nouveaux droits à nos citoyens. J'insiste sur le fait que la pension est un droit. Ce n'est pas une aumône; c'est un droit des citoyens de notre pays. Elle a augmenté leurs possibilités et leur a ouvert des voies que leur fermait auparavant la pauvreté; elle protège les gens contre des dangers qui étaient autrefois funestes pour les particuliers et pour les familles.

Malgré les guerres et d'autres malheurs, la production s'est accrue; le revenu et le niveau de vie d'une large couche de notre collectivité nationale ont augmenté plus rapidement que jamais. Il en résulte que les perspectives qui s'offrent aux jeunes sont nettement meilleures que celles qu'ont connues leurs parents ou leurs grands-parents lorsqu'ils ont débuté dans la vie. De ce fait, je remarque qu'il existe aujourd'hui au Canada une volonté générale—plus que cela, un empressement, une impatience—d'avoir un programme de pension universel aussi généreux que possible. Les sommes consacrées à ce programme gouvernemental soulèvent quelques plaintes, même si nous devons dépenser environ 3 milliards de dollars.

En bon Canadien, je suis fier de la mesure raisonnable de protection que le Canada a assurée à ses citoyens âgés. Le Canada est un des premiers pays du monde à avoir adopté une loi garantissant de droit aux retraités, quelles que soient les cotisations qui ont pu être versées à tout régime de pension et sans que soit exigée la justification des besoins ou des moyens, un revenu qui leur permettra de passer leurs vieux jours dans une certaine sécurité et dans la dignité.

• (1230)

[Français]

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, voici un projet de loi qui me tient à cœur. Durant la dernière campagne électorale, je n'ai cessé de proclamer l'urgence de rendre justice à nos citoyens de l'âge d'or. J'ai répété partout qu'un peuple qui oublie les personnes âgées est un peuple sans cœur, et qu'un gouvernement qui refuse de leur accorder une aisance méritée est un gouvernement sans cœur. J'accepte donc avec une certaine satisfaction la hausse de pension très modeste annoncée dans ce projet de loi, mais je constate, avec beaucoup moins de satisfaction, la timidité du gouvernement dans un domaine qui devrait susciter plus de générosité à des cœurs imbus de sentiments humanitaires.

J'ai lu attentivement le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Je prends la précaution de dire, monsieur le président, que je l'ai lu, parce qu'au moment où le ministre prononçait son discours, j'étais présent au comité des affaires extérieures et de la défense nationale, et c'est un des désavantages de la procédure que nous devons siéger aux comités, alors que des projets de loi sont discutés à la Chambre.

J'ai quand même lu le texte de son discours bien attentivement et j'ai été frappé, dès le début, par le caractère nettement partisan dont étaient colorés les premiers mots du ministre. Il s'empresse de rattacher tout le mérite de cette mesure législative à un ministre libéral d'un gouvernement libéral succédant à d'autres gouvernements libéraux, avec le résultat que seuls les libéraux savent ce qui convient au peuple, seuls ils ont le monopole sur la sécurité sociale, et que, sans eux, nous serions bien impuissants et bien malheureux.